



Voeux du Maire enfumés

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 26 janvier 2003

A une soirée des voeux du maire, alors que je faisais remarquer à une femme qu'il était interdit de fumer elle m'a envoyé sa fumée en pleine face. Voulant lui éteindre sa cigarette c'est le contenu de son verre que j'ai reçu.

Alors que le ton montait la police municipale est intervenue. Je lui ai demandé de prendre le nom de cette femme désirant porter plainte. On m'a demandé de sortir en me disant que ce n'était pas à moi d'intervenir et qu'ils étaient là pour ça. Je suis sorti me calmer, mais quand je suis revenu, cela fumait toujours alors je suis ressorti attendre que la soirée se termine. C'est terrible c'est toujours les gens irrespectueux qui ont le dernier mot.

Réponse :

En présence du Maire et de la police, vous n'aviez pas, en effet, à intervenir directement pour interpeler les contrevenants. Vous auriez donc dû exiger du Maire qu'il fasse respecter la loi sous son propre toit. Il est le premier Officier de Police Judiciaire de la ville.

Si vous pouvez regrouper d'autres témoignages, il serait bon que vous déposiez une maximum de plaintes auprès du Maire et du procureur de la République.

Pour plus de renseignements, comme pour obtenir de la documentation, adressez-vous au 01 42 77 06 56. Vous pouvez également parcourir les pages du site Internet de DNF

Dans tous les cas, tenez-nous informés de l'évolution de votre plainte.